



RPC 3 · Présentation et structure

La RPC 3 fixe l'ordre et le minimum des postes du bilan et du compte de résultat. Elle laisse choisir entre deux façons de présenter le résultat : par nature ou par...

2 façons

par nature ou par fonction

à part

hors exploitation et extraordinaire

+ 1 tableau

variation des capitaux propres

N-1

toujours à côté



LA RÈGLE

Ce que dit la norme

Structure minimale du bilan et du compte de résultat, avec des intitulés clairs ; on peut détailler davantage.



LA RÈGLE

À retenir

Compte de résultat par nature ou par fonction. Par fonction, l'annexe donne en plus les charges de personnel et les amortissements.



LA RÈGLE

Et le CO ?

Bilan : Structure minimale fixée par l'art. 959a



LA RÈGLE

Pour s'en souvenir

« Par nature, on dit ce qu'on a consommé. Par fonction, on dit à quoi ça a servi. »



LE PIÈGE

Le piège

Par fonction, la variation de stock disparaît comme poste : elle est déjà dans le coût des ventes. L'oublier fait compter deux fois les 20.



LA BASE LÉGALE

Les références

Swiss GAAP RPC 3 ; CO art. 958d, 959a et 959b.



Le cas express

Par fonction, où va la variation du stock de produits finis ?

✓ **Dans le coût des ventes** Elle n'apparaît plus comme poste séparé.



✓ À retenir, dans l'ordre

- ☐ Choisir nature ou fonction et s'y tenir.
- ☐ Séparer hors exploitation et extraordinaire.
- ☐ Établir le tableau de variation des capitaux propres.
- ☐ Par fonction : personnel et amortissements en annexe.